INITIALES DU MAIRE
12932
INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 juillet 2025 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Alexandre Laganière est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques.

****

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

****

RÉSOLUTION NO. 2025-313

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juillet 2025

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juillet 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-314

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 3 juillet 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 16 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 3 juillet 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 3 juillet 2025.

INITIALES DU MAIRE
12933
INITIALES DU GREFFIER

RÉSOLUTION NO. 2025-315

Subvention à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle – Oktobierfest 2025

ATTENDU la demande de subvention de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle de 35 000 $ pour l'Oktobierfest 2025 ;

ATTENDU l'importance de l'événement Oktobierfest qui aura lieu du 3 au 5 octobre 2025 pour la Ville ;

ATTENDU QU'une somme de 25 000 $ était prévue au budget à titre d'aide financière pour l'événement ;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce évoque des demandes supplémentaires de la Sûreté du Québec et l'augmentation générale des coûts de l'événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une aide financière de 30 000 $, à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle pour la 15e édition de l'Oktobierfest de Sainte-Adèle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-316

Autorisation de signature – Promesse d'achat révisée – CPE La Barbouille

ATTENDU la résolution 2024-136, adoptée lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024 concernant la promesse d'achat d'une partie du lot 2 229 875 déposée par le CPE La Barbouille ;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à la promesse d'achat afin de préciser les responsabilités de chacune des parties et les éléments liés au déplacement du jardin communautaire et à la relocalisation du parc canin ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la promesse d'achat révisée pour la vente d'une partie du lot 2 229 875 ;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques ou la greffière adjointe à signer la promesse jointe à la présente pour en faire partie intégrante, pour et au nom de la Ville ;

QUE le conseil autorise, lorsque les conditions seront satisfaites, la signature de l'acte de vente notarié conformément à la promesse d'achat ;

INITIALES DU MAIRE
12934
INITIALES DU GREFFIER

QUE la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques ou la greffière adjointe soient autorisées à signer l'acte de vente devant le notaire, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2025-317

Résiliation de contrat – Fourniture de services d'agents de sécurité – DG-2023-001

ATTENDU la résolution 2023-175 du 25 avril 2023 accordant un contrat de 3 ans à la firme Groupe Sûreté inc. pour la fourniture de services d'agents de sécurité ;

ATTENDU QUE l'entreprise n'a plus le droit de contracter avec un organisme public pour une période de 5 ans et est maintenant inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) de l'Autorité des marchés publics ;

ATTENDU QUE la Ville doit résilier le contrat de la firme Groupe Sûreté inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RÉSILIER le contrat entre la Ville de Sainte-Adèle et le Groupe Sûreté inc. pour la fourniture de services d'agents de sécurité.

RÉSOLUTION NO. 2025-318

Adoption - Plan d'action et de la Charte en développement durable

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire s'engager à intégrer les principes de développement durable dans toutes les sphères de gouvernance de la Ville ;

ATTENDU QUE pour réaliser cet objectif, la Ville a entamé une démarche afin d'obtenir la certification ÉCORESPONSABLE de niveau 1 proposée par le Conseil des industries durables et auditée par Écocert ;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe, greffière et directrice des services juridiques est responsable de la démarche de développement durable ;

ATTENDU QU'un comité représentatif de développement durable a été créé, incluant des responsables de différents services de la Ville ainsi que des élus ;

ATTENDU QU'une réflexion stratégique a été faite afin de définir les enjeux importants pour la Ville et ainsi prioriser les objectifs et les actions à mettre en place ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le Plan d'action en développement durable 2025 et la Charte en développement durable – programme écoresponsable, lesquels sont joints à la présente pour en faire partie intégrante ;

INITIALES DU MAIRE
12935
INITIALES DU GREFFIER

QUE le conseil s'engage à fournir les ressources nécessaires pour la réalisation du Plan d'action ;

QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe, greffière et directrice des services juridiques à déposer une demande de certification ÉCORESPONSABLE pour le niveau 1 auprès du Conseil des industries durables.

RÉSOLUTION NO. 2025-319

Autorisation de signature – Transaction-quittance – Terrains de la future caserne

ATTENDU les procédures en expropriation des lots 6 547 990, 6 547 989, 6 627 404 et 6 627 403 pour la construction d'une nouvelle caserne de pompier ;

ATTENDU QU'un règlement est intervenu dans le dossier du Tribunal administratif du Québec numéro SAI-M-332526-2404 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de la transaction-quittance pour le règlement complet du dossier SAI-M-332526-2404 ;

QUE la mairesse ainsi que la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer la transaction pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements à même le règlement d'emprunt 1337.

RÉSOLUTION NO. 2025-320

Demande d'appui – Musée d'art contemporain des Laurentides

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire devenir un pôle culturel dans la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU l'attractivité dont jouit la Ville de Sainte-Adèle auprès de nouveaux citoyens, de visiteurs et de touristes grâce au dynamisme des organismes culturels ;

ATTENDU QUE la Ville reconnait que la culture est un levier essentiel au développement économique et social de son territoire ;

ATTENDU la proportion importante de travailleurs des secteurs culturels des arts, du spectacle et du loisir sur le territoire, une caractéristique distinctive issue du portrait socio-économique 2025 de la MRC ;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut ne dispose pas d'infrastructures culturelles régionales, malgré son dynamisme évident dans ce secteur d'activité et son positionnement au cœur des Laurentides ;

ATTENDU le projet de relocalisation du Musée d'art contemporain des Laurentides (MACLAU) sur le site de l'ancienne papetière Rolland à Sainte-Adèle ;

ATTENDU la participation financière de la Ville de Sainte-Adèle auprès du MACLAU pour son projet de relocalisation sur le site de l'ancienne papetière Rolland ;

INITIALES DU MAIRE
12936
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU l'aide financière de la MRC des Pays-d'en-Haut octroyée au MACLAU pour la réalisation d'études justifiant la relocalisation du MACLAU sur le site de l'ancienne papetière Rolland à Sainte-Adèle ;

ATTENDU la résolution d'appui de la MRC des Pays-d'en-Haut au projet de relocalisation du Musée d'art contemporain des Laurentides (résolution no CM 132-04-22) ;

ATTENDU QUE toute la communauté de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la région des Laurentides bénéficierait des retombées économiques, culturelles et sociales de disposer d'un espace culturel régionalement reconnu ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

CONTRE : Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

DE RECONNAÎTRE la nécessité que soit relocalisé le Musée d'art contemporain des Laurentides (MACLAU) sur le site de l'ancienne papetière Rolland à Sainte-Adèle ;

DE RÉITÉRER son appui au MACLAU pour la réalisation du projet d'infrastructure culturelle ;

D'INVITER les villes et les MRC de la région des Laurentides à appuyer le projet ;

DE RECONNAÎTRE le site de l'ancienne papetière Rolland, à Sainte-Adèle, comme un pôle culturel motivé par sa localisation stratégique au cœur des Laurentides et sa facilité d'accès depuis les axes routiers majeurs, et caractérisé par une riche histoire du lieu et de la vitalité culturelle et économique en constante croissance ;

DE DEMANDER au ministère de la Culture et des Communications de s'engager financièrement pour ce projet d'infrastructure culturelle régionale d'importance pour la région des Laurentides, soit la relocalisation du Musée d'art contemporain des Laurentides à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2025-321

Prolongation de contrat et autorisation de paiement – Services d'agence de sécurité

ATTENDU la résiliation du contrat entre la Ville et Groupe Sûreté inc. ;

ATTENDU l'octroi de contrat à Charco Sécurité inc., et ce depuis le 4 juin 2025, pour la cour municipale ainsi que pour la patrouille mobile ;

ATTENDU le rapport de madame Sophie Charpentier, directrice générale, daté du 17 juillet 2025 ;

ATTENDU l'appel d'offres en cours du 16 juillet au 7 août 2025 pour un contrat devant débuter le 24 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE
12937
INITIALES DU GREFFIER

DE prolonger le contrat à Charco Sécurité inc., pour la cour municipale ainsi que pour la patrouille mobile, jusqu'au 23 août 2025 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements, jusqu'à concurrence d'un montant de 36 000 $, taxes incluses, à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-322

Appui à la MRC des Pays-d'en-Haut - Demande au gouvernement du Québec - Construction d'un poste de police

ATTENDU la résolution CM 198-06-25 de la MRC des Pays-d'en-Haut demandant au Gouvernement du Québec de mandater la Société québécoise des infrastructures afin de construire un nouveau poste de police sur son territoire d'ici 2029 ;

ATTENDU l'importance de maintenir des services de police de proximité pour assurer la sécurité des citoyens et citoyennes de Sainte-Adèle ainsi que de l'ensemble de la population de la MRC ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est préoccupée par les enjeux de sécurité publique et qu'elle tient à exprimer son appui à toute initiative visant à bonifier les services sur le territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle appuie officiellement la résolution CM 198-06-25 adoptée par la MRC des Pays-d'en-Haut visant à demander au Gouvernement du Québec de procéder à la construction d'un nouveau poste de police sur son territoire avant 2029 ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut, ainsi qu'au Gouvernement du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2025-323

Autorisation de signature et octroi de contrat – FQM Services – Fourniture de services professionnels en cybersécurité (TR-2505-MEC)

ATTENDU QUE FQM Services (FQMS), coopérative de solidarité, offre des services professionnels en matière de cybersécurité adaptés aux besoins des organisations municipales ;

ATTENDU QUE le contrat actuel de solution en cybersécurité vient à échéance en octobre 2025 et que la Ville désire changer de fournisseur, afin d'avoir une solution qui s'arrime mieux aux besoins de ses usagers et de ses infrastructures informatiques ;

ATTENDU la soumission reçue de FQMS au montant de 40 860,46 $ pour la fourniture de services professionnels en cybersécurité ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire retenir les services de FQMS ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, datée du 11 juillet 2025 ;

INITIALES DU MAIRE
12938
INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle retienne les services de FQMS relativement à la fourniture des services en cybersécurité pour un montant de 40 860,46 $ plus les taxes applicables ;

QU'à cette fin, la Ville de Sainte-Adèle signe un contrat avec FQMS selon les termes et conditions contractuels usuels de FQMS, le tout sujet aux ajustements nécessaires, le cas échéant ;

QUE monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, soit autorisé à signer ce contrat avec FQMS et tout document pour devenir membre de FQMS ;

QUE monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, ou toute personne qu'il désigne, soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant du contrat à intervenir avec FQMS ou pour donner suite à la présente résolution ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-324

Modification de contrat – Conseillère en ressources humaines

ATTENDU la résolution 2024-527 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2024 pour l'embauche temporaire pour un contrat de travail à durée indéterminée de madame Catherine Therrien au poste de conseillère en ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les modifications du contrat individuel de travail à durée indéterminée de madame Catherine Therrien au poste de conseillère en ressources humaines, le tout tel qu'il appert au contrat joint à la présente ;

QUE son contrat soit prolongé pour se terminer le ou vers le 27 mars 2026 ;

QUE son salaire soit fixé selon l'échelon 4 de la classe 2 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle,* en vigueur, et ce, à partir du 1er septembre 2025.

INITIALES DU MAIRE
12939
INITIALES DU GREFFIER

RÉSOLUTION NO. 2025-325

Nomination – Directrice adjointe aux Services techniques et hygiène du milieu

ATTENDU la réorganisation du département des Services techniques et hygiène du milieu ;

ATTENDU l'embauche de M. Simon King au poste de directeur adjoint (# 1) des Services techniques et hygiène du milieu en date du 16 juin 2025 ;

ATTENDU le besoin de créer un nouveau poste de directeur adjoint (# 2) ;

ATTENDU la recommandation de madame Catherine Therrien, conseillère en ressources humaines, datée du 19 juin 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine la nomination de madame Catherine Richard-Nobert, au poste de directrice adjointe (# 2) des Services techniques et hygiène du milieu et que son salaire soit fixé selon l'échelon 1 de la classe 4 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle*, et ce, à partir du 22 juillet 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-326

Autorisation de signature – Lettre d'entente SSI # 13 – Syndicat des Pompiers et des Pompières du Québec

ATTENDU le grief 2025-01 déposé par la partie syndicale le 28 février 2025 ;

ATTENDU la volonté des parties de trouver une solution aux différends de bonne foi ;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Béliveau, directeur par intérim du Service des ressources humaines, daté du 8 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport ainsi que la lettre d'entente SSI #13 à intervenir entre le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que le directeur par intérim des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente SSI #13, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la lettre d'entente SSI #13 entre en vigueur en date des signatures par les parties.

INITIALES DU MAIRE
12940
INITIALES DU GREFFIER

RÉSOLUTION NO. 2025-327

Autorisation de signature – Lettre d'entente SSI #14 – Syndicat des Pompiers et des Pompières du Québec

ATTENDU les modalités prévues aux articles 2.17 et 27 de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU les lettres d'entente SSI-1 et SSI-7 qui ont été signées dans le but d'instaurer des modalités temporaires entourant le processus de sélection de pompiers éligibles ;

ATTENDU la volonté des parties de rejoindre un plus grand bassin de candidatures à l'interne, tout en reconnaissant les candidats détenant la formation d'officier 1 ;

ATTENDU les discussions tenues lors du CRT du 2 juin 2025 visant à modifier de façon permanente les modalités prévues à l'article 27 de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU QUE le syndicat s'assurera de déposer la lettre d'entente SSI #14 auprès du ministère du Travail ;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Béliveau, directeur par intérim du Service des ressources humaines, daté du 8 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport ainsi que la lettre d'entente SSI #14 à intervenir entre le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle, et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que le directeur par intérim des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente SSI #14, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la lettre d'entente SSI #14 entre en vigueur en date des signatures par les parties.

RÉSOLUTION NO. 2025-328

REJET – Appel d'offres - Location de camions de pompage – TP-2025-006

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant la location de camions de pompage ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 juin 2025 ;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	**Prix soumis (taxes incluses)**
- Solutions Environnementales 360 (Québec) Ltée	726 409,94 $
- G-Tek (8246408 Canada inc.)	826 298,88 $
- Can-Inspec inc.	831 679,89 $
- Groupe MGC Nettoyage	1 749 872,66 $

ATTENDU la non-conformité du plus bas soumissionnaire ;

INITIALES DU MAIRE
12941
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU QUE les prix soumis des autres soumissionnaires dépassent le budget alloué au projet ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de retourner en appel d'offres ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil rejette les soumissions pour le contrat précité ;

QUE le conseil autorise le Service du greffe à relancer le processus d'appel d'offres dans les meilleurs délais.

RÉSOLUTION NO. 2025-329

Autorisation de paiement – Réparation d'un véhicule des travaux publics

ATTENDU l'accident survenu le 5 décembre 2024 causant des dommages à un véhicule de déneigement appartenant à la Ville (V-33);

ATTENDU QUE l'assureur de la Ville, la FQM, a fait parvenir un chèque pour couvrir les frais de réparation du véhicule sauf une partie des taxes;

ATTENDU la franchise de 5 000$ que doit assumer la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à acquitter la dépense pour les réparations du véhicule V-33, pour un montant total de 80 639,56 $, à même l'indemnité reçue de l'assureur et le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-330

Octroi de contrat – Vêtements pour les cols bleus – TP-2504-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois fournisseurs pour la fourniture des vêtements de travail, conformément à la convention collective des cols bleus ;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont transmis les prix suivants :

Noms des fournisseurs	**Prix soumis (avant taxes)**
- Agence Promotion Innovation inc.	22 437,59 $
- Jordal inc.	20 276,65 $

ATTENDU la non-conformité du plus bas soumissionnaire;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 8 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

INITIALES DU MAIRE
12942
INITIALES DU GREFFIER

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture des vêtements de travail, à Agence Promotion Innovation inc., pour un montant de 22 437,59 $ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-331

Appropriation – Excédent de fonctionnement affecté aux changements climatiques – Travaux de démantèlement et de reconstruction d'un abri à sable

ATTENDU les rafales importantes survenues en janvier 2025 ayant causé des dommages à l'abri à sable situé au site de neiges usées ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 14 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 10 591,85 $ de l'excédent de fonctionnement affecté aux changements climatiques pour les travaux de démantèlement et de reconstruction d'un abri neuf ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-332

Adjudication – Fourniture de polymère pour l'usine d'épuration des eaux usées – ST-2506-APPRO

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant la fourniture de polymère pour l'usine d'épuration des eaux usées ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Prix soumis 3 ans (taxes incluses)
- SNF Canada Ltd	115 938,95 $
- Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	146 537,94 $
- Richard Gouin LEVALAN	172 398,11 $
- Brenntag Canada inc.	200 788,66 $

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 11 juillet 2025 ;

INITIALES DU MAIRE
12943
INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise SNF Canada Ltd, pour un montant de 100 838,40 $ plus les taxes applicables, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-333

Octroi de contrat – Prolongement du réseau de fibre optique – Futur bâtiment de la caserne (ST-2320-MEC-FIBRE)

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour le prolongement du réseau de fibre optique jusqu'au nouveau bâtiment de la caserne ;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont transmis les prix suivants :

Noms des fournisseurs	**Prix soumis (taxes incluses)**
- Telecon inc.	97 868,19 $
- C3F Telecom inc.	111 715,16 $

ATTENDU la recommandation de madame Catherine Richard Nobert, cheffe de division actifs et projets spéciaux – bâtiments des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 4 juin 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour le prolongement du réseau de fibre optique jusqu'au nouveau bâtiment de la caserne, à C3F Telecom inc., pour un montant de 97 164,74 $, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements à même le règlement d'emprunt 1341 et 1341-1.

RÉSOLUTION NO. 2025-334

Octroi de contrat – Étude, plans, devis et surveillance des travaux de réfection des infrastructures de la rue Boyer (ST-2417-EPDS-MEC)

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour l'étude, plans, devis et surveillance des travaux de réfection des infrastructures de la rue Boyer ;

INITIALES DU MAIRE
12944
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont transmis les prix suivants :

Noms des fournisseurs	**Prix soumis (taxes incluses)**
- Équipe Laurence inc.	68 916,02 $
- EFEL Experts conseils inc.	104 224,84 $
- Parallèle 54 Expert-conseil inc.	112 331,54 $

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 27 juin 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour l'étude, plans, devis et surveillance des travaux de réfection des infrastructures de la rue Boyer à Équipe Laurence inc., pour un montant de 59 940 $, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements à même le règlement d'emprunt 1367.

RÉSOLUTION NO. 2025-335

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Forêt des 4 versants (phases 5 et 6)

ATTENDU le *Règlement 1314-2021-TM* concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU le projet proposé par le promoteur 12928965 Canada inc., représenté par monsieur Vincent Matte, concernant des travaux de prolongement de rue et d'infrastructures dans le cadre du projet conventionnel – phases 5 et 6 des rues Eddy-Fortier et Impasse du Pas-de-Canard, sur les lots 6 651 557 et 6 651 559;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les travaux municipaux proposés par le promoteur 12928965 Canada inc., représenté par monsieur Vincent Matte, conformément aux plans 51-12506E datés du 14 juillet 2025 et préparés par Olivier Murray, ingénieur de la firme Équipe Laurence ;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre le promoteur 12928965 Canada inc., représenté par monsieur Vincent Matte, et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE cette signature soit conditionnelle à la transmission par le promoteur des garanties financières, des frais de gestion et de tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé.

INITIALES DU MAIRE
12945
INITIALES DU GREFFIER

RÉSOLUTION NO. 2025-336

Mandat à l'UMQ – Appel d'offres – Achat de différents produits chimiques pour le traitement des eaux

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de cinq (5) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Chlore gazeux 907,2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tôte de 1000 litres, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac ainsi qu'un avis d'intention pour un achat regroupé de chaux calcique en vrac ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :
- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du silicate de sodium en vrac et en tôte et du sulfate d'aluminium (alun) en vrac dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20262027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de silicate de sodium en vrac et en tôte et du sulfate d'aluminium (alun) en vrac pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres, ou un avis d'intention le cas échéant, pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

QUE, si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

INITIALES DU MAIRE
12946
INITIALES DU GREFFIER

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour celles non-membres de l'UMQ ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2025-337

Octroi de contrat – Acquisition d'analyseurs de chlore pour les puits Riverdale, Ronchamp et Mont-Rolland

ATTENDU la recommandation de madame Catherine Richard-Nobert, cheffe de division actifs et projets spéciaux – bâtiments des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 10 juillet 2025 ;

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 14 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition d'analyseurs de chlore pour les puits Riverdale, Ronchamp et Mont-Rolland, à Chloratech inc., pour un montant de 24 990 $, plus les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme maximale de 28 723,26 $ de l'excédent de fonctionnement affecté à l'aqueduc afin d'acquérir les analyseurs de chlore ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-338

Octroi de contrat – Conception et surveillance des travaux de réfection – Chemins des Chanterelles et du Lac-Renaud (ST-2525-MEC)

ATTENDU la rupture d'un barrage de castors le 2 mai 2025 causant d'importants dommages ;

ATTENDU la recommandation de madame Catherine Richard-Nobert, cheffe de division actifs et projets spéciaux – bâtiments des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 11 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des chemins des Chanterelles et du Lac-Renaud à EFEL Experts-conseils inc. pour un montant de 55 500 $, plus les taxes applicables ;

INITIALES DU MAIRE
12947
INITIALES DU GREFFIER

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme maximale de 93 811,13 $ de l'excédent de fonctionnement affecté aux changements climatiques, soit un montant de 63 811,13 $ pour l'octroi du contrat et un montant additionnel de 30 000 $ pour les relevés d'arpentage, les tests en laboratoire, ainsi que les études de caractérisation écologique et géotechnique ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-339

Demande de dérogation mineure – 1471, rue des Copains

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-144

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1471, rue des Copains**, afin de permettre qu'une véranda se retrouve en cour avant, alors que l'article 333 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit ;

Le tout, tel que montré au certificat d'implantation préparé Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 2 février 2022, 6348 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2025-340

Demande de dérogation mineure – 381, rue Dufresne

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-145

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **381, rue Dufresne**, afin de permettre que la marge avant soit de 2,7 mètres, alors que l'article 525 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une marge avant minimale de 6 mètres et de permettre que la remise se retrouve à 1,8 mètre de la ligne latérale, alors que l'article 329 du même règlement exige une marge latérale minimale de 2 mètres ;

Le tout, tel que montré au certificat de localisation préparé Alex Dubé, arpenteur-géomètre, en date du 2 mai 2025, 271 de ses minutes.

INITIALES DU MAIRE
12948
INITIALES DU GREFFIER

RÉSOLUTION NO. 2025-341

Demande de dérogation mineure – 2219, rue de la Tourmente

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-146

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2219, rue de la Tourmente**, afin de permettre qu'un garage détaché avec abri d'auto empiète sur 1,65 mètre dans la cour avant, alors que l'article 326 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit ;

Le tout, tel que montré au certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 9 juin 2025, 8774 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2025-342

Demande de dérogation mineure – Lot 3 889 193, rue Dubé

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-061

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 889 193, rue Dubé,** afin de permettre :

- Que les cases de stationnement se retrouvent en cour avant, alors que l'article 542 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit ;
- Qu'aucune bande paysagère ne soit présente sur une profondeur minimale de 1,5 mètre le long de la ligne avant de lot, alors que l'article 260 du même règlement l'exige ;
- Que l'espace de stationnement n'ait pas d'allée d'accès ni d'allée de circulation, alors que l'article 264 du même règlement l'exige ;
- Que la largeur de l'accès aux cases de stationnement soit de 12,5 mètres, alors que l'article 538 du même règlement la limite à 6 mètres ;
- Que l'empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale avant soit de 100 %, alors que l'article 538 du même règlement le limite à 30 % ;

INITIALES DU MAIRE
12949
INITIALES DU GREFFIER

- Que l'espace de stationnement se retrouve à 1 mètre de la façade principale du bâtiment, alors que l'article 260 du même règlement exige une distance minimale de 1,5 mètre ;
- Que la surface végétale en cour avant soit de 17 %, alors que l'article 537 du même règlement exige un minimum de 60 % ;
- Que le front bâti soit de 45,9 %, alors que l'article 535 du même règlement exige un minimum de 50 %, afin d'y construire un bâtiment trifamilial isolé.

Le tout, tel que montré au certificat d'implantation préparé par Adam Masson Godon, arpenteur-géomètre, en date du 11 mars, 9668 de ses minutes.

La demande est **REFUSÉE** pour les motifs suivants :

- La demande ne respecte pas les critères d'évaluation en matière de dérogations mineures ;
- Les éléments demandés vont à l'encontre des intentions de la Ville de favoriser le verdissement dans la cour avant ;
- Aucun espace n'est disponible sur la propriété pour effectuer les manœuvres de stationnement des véhicules des usagers hors de la rue ;
- Avec la proposition, aucune superficie n'est disponible sur la propriété pour la gestion de la neige.

RÉSOLUTION NO. 2025-343

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution du CCU – 2025-135
2585, rue de la Rivière
- **Construction**

Résolution du CCU – 2025-136
2971, rue Proteau
- **Galerie**

Résolution du CCU – 2025-137
15, rue Maurice-Aveline
- **Enseigne**

Résolution du CCU – 2025-140
444, chemin Pierre-Péladeau
- **Enseigne**

Résolution du CCU – 2025-141
799, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution du CCU – 2025-142
799, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

INITIALES DU MAIRE
12950
INITIALES DU GREFFIER

Résolution du CCU – 2025-143
447, chemin Pierre-Péladeau
Rénovation

RÉSOLUTION NO. 2025-344

Projet de résolution – PPCMOI – Lots 6 547 989, 6 547 990, 6 627 403 et 6 627 404 du cadastre du Québec, boulevard de Sainte-Adèle (Caserne)

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à permettre la construction d'une caserne de trois (3) étages sur l'immeuble cité en objet a été déposée par la Ville ;

ATTENDU l'octroi de contrat de services professionnels par la résolution 2023-371 pour l'élaboration des plans et devis de la caserne de pompier ;

ATTENDU les exigences requises pour la construction d'une caserne à temps plein, qui requiert des aménagements intérieurs minimums ;

ATTENDU QUE la définition d'un étage dans la réglementation d'urbanisme prévoit qu'un étage est déterminé selon la superficie de plancher du premier étage, ce qui donne un calcul de trois (3) étages projetés pour la caserne ;

ATTENDU QUE la partie garage du bâtiment requiert un dégagement qui donne une impression de deux (2) étages ;

ATTENDU QUE le concept architectural a été déterminé afin de tenir compte de la topographie naturelle du terrain et d'éviter une trop grande superficie au sol du bâtiment ;

ATTENDU QUE le conseil évalue que le nombre d'étages de cette construction s'intègre à l'architecture des constructions avoisinantes et que l'impact visuel sera minime ;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est pertinent d'autoriser trois (3) étages, afin de répondre aux besoins opérationnels du Service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le conseil évalue qu'étant donné le contexte du projet, il y a lieu de procéder à l'assouplissement demandé ;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et, par conséquent, utiliser les modalités prévues au *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* dû au fait que ce projet répond aux critères d'évaluation du règlement ;

ATTENDU la recommandation 2025-148 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 2 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à permettre la construction d'une caserne de trois (3) étages sur l'immeuble cité en objet ;

DE ne pas imposer de délai de validité à la présente autorisation, considérant la nature du projet, son ampleur et le délai pour le réaliser ;

INITIALES DU MAIRE
12951
INITIALES DU GREFFIER

DE fixer au 12 août 2025, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur le projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 18 h 30.

RÉSOLUTION NO. 2025-345

Abandon – PPCMOI - Demande en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC* – Lots 2 453 882 et 2 453 883 (voisin du 2364, chemin de Deauville)

ATTENDU le premier projet de résolution 2025-188 adopté le 22 avril 2025 pour une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant l'usage « C03-02-03 Regroupement de chalet en location » situé sur les lots 2 453 882 et 2 453 883 du cadastre du Québec ;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation du 6 mai 2025 pour expliquer le projet ;

ATTENDU le second projet de résolution 2025-246 adopté le 20 mai 2025 pour autoriser le projet ;

ATTENDU QUE 35 demandes d'approbation référendaire pour la tenue d'un registre ont été reçues à la suite de l'avis public invitant les personnes intéressées ayant le droit de signer ;

ATTENDU l'adoption de résolution 2025-296 adoptée le 16 juin 2025 pour autoriser le projet ;

ATTENDU la tenue d'un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire le 7 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE le nombre de signatures requis était de 55 et que le nombre de signatures reçues est de 78 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

CONTRE : Monsieur Richard Allard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil cesse la procédure pour le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant l'usage « C03-02-03 Regroupement de chalet en location » pour la construction de cinq (5) cabines en forêt situé sur les lots 2 453 882 et 2 453 883 du cadastre du Québec, considérant l'opposition des résidents des zones concernées ;

D'ABROGER les résolutions 2025-188, 2025-246 et 2025-296.

RÉSOLUTION NO. 2025-346

Autorisation de signature – Protocole d'entente avec la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 12 juin 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

INITIALES DU MAIRE
12952
INITIALES DU GREFFIER

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER les termes de la nouvelle entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME), et ce, pour une durée de dix ans à partir de la signature de l'entente, tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2025-347

Autorisation de dépense – Audit des sentiers du parc du Mont Loup-Garou

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 3 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour l'audit des sentiers du parc du Mont Loup-Garou, soit l'inspection complète des sentiers, les relevés et les rapports, à SOPAIR, pour un montant de 16 638 $, taxes incluses ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2025-348

Octroi de contrat – Station de lavage au parc de la Famille (LOI-2508-MEC)

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour l'acquisition et l'installation d'une station de lavage au parc de la Famille ;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont transmis les prix suivants :

Noms des fournisseurs	**Prix soumis (plus taxes)**
- Ozero Solutions	33 440 $
- O'Station	70 000 $

ATTENDU l'obtention d'une subvention de 30 000 $ du gouvernement du Québec ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 14 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

INITIALES DU MAIRE
12953
INITIALES DU GREFFIER

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition et l'installation d'une station de lavage au parc de la Famille, à Ozero Solutions, pour un montant de 33 440 $, plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER des dépenses additionnelles d'un montant de 25 070 $, plus les taxes applicables, afin de couvrir les frais supplémentaires en lien avec l'installation, ainsi que d'un montant de 5 851 $, plus les taxes applicables, pour une contingence de 10 % du coût total du projet ;

D'AUTORISER l'appropriation d'une somme de 64 361 $, plus les taxes applicables, du fonds de parcs et terrains de jeux pour financer le projet.

RÉSOLUTION NO. 2025-349

Demande de reconnaissance OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur David Gauvin, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 10 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organisme régional (nouvelle demande) :
Club d'Athlétisme Les Légendaires des Pays-d'en-Haut
Ligue Mini-palettes roses

RÉSOLUTION NO. 2025-350
AVIS DE MOTION

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1361-1 modifiant le *Règlement 1361 créant une réserve financière afin de financer des immobilisations, des projets et des programmes en environnement et en développement durable* ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-351
AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1377 décrétant un emprunt de 2 230 000 $ pour divers travaux sur le réseau d'aqueduc, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 230 000 $;

INITIALES DU MAIRE
12954
INITIALES DU GREFFIER

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-352
AVIS DE MOTION

Je, Richard Allard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1379 décrétant un emprunt de 3 465 000 $ pour des travaux de réaménagement du parc Claude-Cardinal, incluant les coûts des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus, pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 3 465 000 $;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-353

Règlement 1371 créant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance relativement à l'aqueduc municipal – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1371 créant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance relativement à l'aqueduc municipal soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-354

Règlement 1372 créant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance relativement au réseau d'égout municipal – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1372 créant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance relativement au réseau d'égout municipal soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-355

Règlement 1373 créant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance pour lutter contre les changements climatiques – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

INITIALES DU MAIRE
12955
INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1373 créant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance pour lutter contre les changements climatiques soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-356

Règlement 1374 décrétant un emprunt de 1 775 000 $ pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne, des équipements et de leur installation, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 775 000 $ – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1374 décrétant un emprunt de 1 775 000 $ pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne, des équipements et de leur installation, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 775 000 $ soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-357

Règlement 1375 concernant le code d'éthique et de déontologie des employées et employés de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1375 concernant le code d'éthique et de déontologie des employées et employés de la Ville de Sainte-Adèle soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-358

Règlement 1266-3 modifiant le *Règlement 1266 autorisant le fonds de roulement* – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE
12956
INITIALES DU GREFFIER

QUE le règlement 1266-3 modifiant le *Règlement 1266 autorisant le fonds de roulement* soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

****

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

a) Incompressibles – Fonds d'administration – 201 221,54 $ pour la période du 7 au 13 juin 2025.

b) Incompressibles – Fonds d'administration – 3 152 697,60 $ pour la période du 14 au 20 juin 2025.

c) Incompressibles – Fonds d'administration – 310 518,68 $ pour la période du 21 au 27 juin 2025.

d) Incompressibles – Fonds d'administration – 902 242,51 $ pour la période du 28 juin au 4 juillet 2025.

e) Incompressibles – Fonds d'administration – 27 908,13 $ pour la période du 5 au 11 juillet 2025.

f) Incompressibles – Fonds d'administration – 513 151,22 $ pour la période du 12 au 18 juillet 2025.

g) Liste des comptes à payer au montant de 1 121 832,87 $ pour le mois de mai 2025.

h) Engagements au montant de 2 989 019,69 $ pour la période du 1er au 30 juin 2025.

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1370

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'un employé, saisonnier (manœuvre) – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'un employé, saisonnier (manœuvre) – Service des travaux publics

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 - Embauche d'une employée temporaire sur appel – Adjointe administrative

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant la résolution 2025-296 PPCMOI - Lots 2 453 882 et 2 453 883 (voisins du 2364, chemin de Deauville)

****

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Mesdames la mairesse et la conseillère Arielle Beaudin ainsi que messieurs les conseillers, Richard Allard, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s'adressent au public.

****

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux pétitions sont déposées au conseil, intitulées « Pétition pour la fermeture permanente de la section escarpée de la rue du Mont-Hibou » et « Réclamons un référendum pour le projet du secteur Chantecler ».

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

****

INITIALES DU MAIRE
12957
INITIALES DU GREFFIER

RÉSOLUTION NO. 2025-359

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h03.

****

_____
Mme Michèle Lalonde
Mairesse

_____
Me Audrey Senécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des Services juridiques